

Taux de cotisation

CCN des Cabinets et cliniques vétérinaires (IDCC 1875 - Brochure 3282)

Personnel cadre et non cadre

À compter du 1^{er} avril 2024

Garanties	Employeur		Salarié		Total	
	TA	TB	TA	TB	TA	TB
Capital décès	0,56 %				0,56 %	
Rente éducation/de conjoint	0,20 %			0,20 %	0,20 %	0,20 %
Mensualisation	0,74 %	1,79 %			0,74 %	1,79 %
Incapacité de travail			0,28 %	0,49 %	0,28 %	0,49 %
Invalidité			0,19 %	0,86 %	0,19 %	0,86 %
Total prévoyance	1,50 %	1,79 %	0,47 %	1,55 %	1,97 %	3,34 %

* TA : Tranche A – Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : Tranche B – Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.